

Charte sur la prévention et prise en charge des addictions pour les personnels

« Un engagement de tous, un engagement pour chacun »

L'AP-HP s'engage et se mobilise sur la prévention et la prise en charge des addictions pour son personnel. La mission Fides met en œuvre les préconisations de l'institution. Fondée sur le respect de la personne et l'implication de tous, Fides est une mission de soutien qui n'intervient pas dans le champ disciplinaire.

La relation de confiance entre tous est le fondement de l'action de la mission.

1 Sensibiliser et informer l'ensemble du personnel aux risques liés à la consommation «nocive» de produits psycho-actifs.

2 Former les professionnels pour développer leurs compétences individuelles et collectives sur les addictions.

3 Mobiliser chacun pour aider le professionnel en difficulté du fait de ses consommations.

4 Impliquer les acteurs centraux et locaux de l'institution afin d'assurer la sécurité des patients et des personnels au travail.

5 Accompagner la prise en charge globale et pluridisciplinaire des personnels en difficulté et faciliter l'accès aux soins intra et extra AP-HP.

6 Respecter l'anonymat et garantir la confidentialité de la démarche de soins.

7 Fédérer toutes les ressources existant à l'AP-HP dans une logique de réseau pour contribuer à la prévention et à la prise en charge des addictions. Développer et créer des liens avec les partenaires extérieurs institutionnels et associatifs.

8 Engager, dans le respect de la législation, une réflexion avec chaque établissement pour qu'il définisse sa politique de prévention vis-à-vis de la consommation des produits et en particulier de l'alcool.

9 Valoriser les actions de promotion de la santé des personnels.

10 Changer et faire évoluer les représentations collectives et culturelles sur les consommations à risque pour favoriser l'abord des personnels en difficulté.



Coordination de la mission Fides : Isabelle Chavignaud
email : isabelle.chavignaud@pbr.aphp.fr